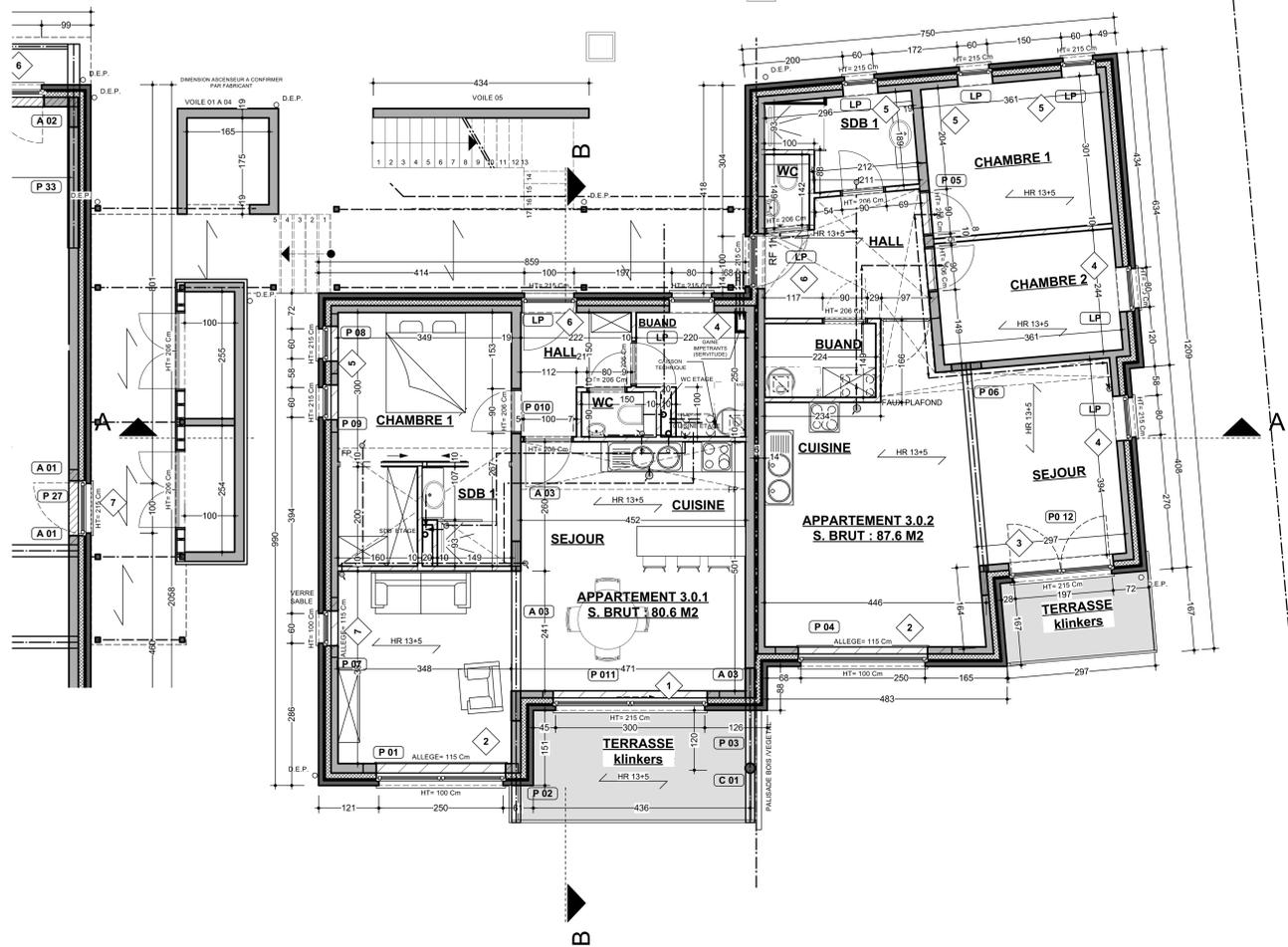
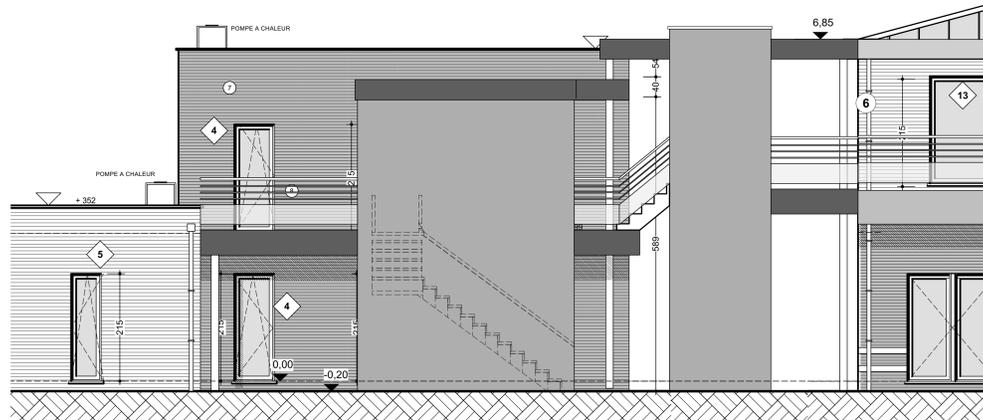
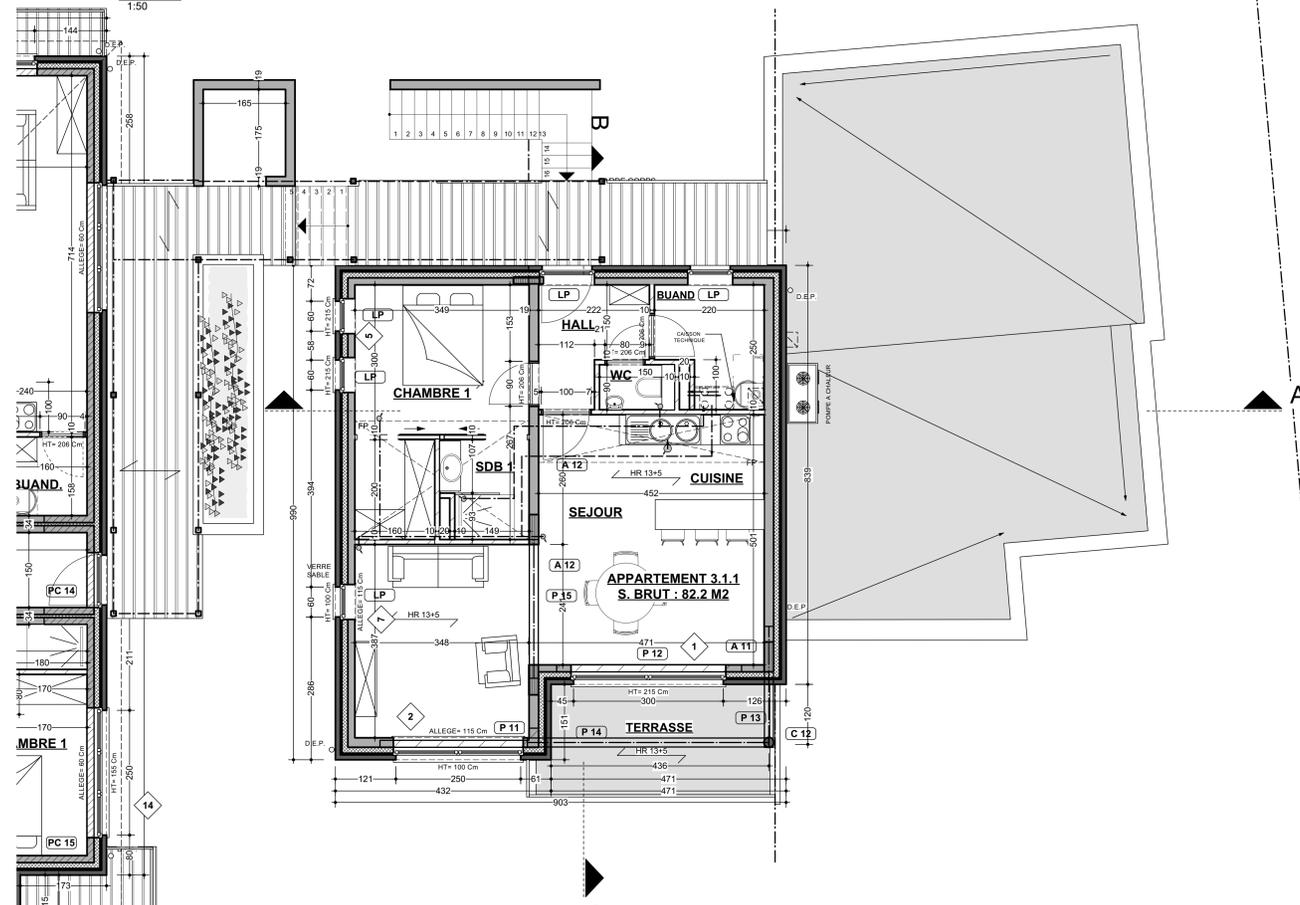


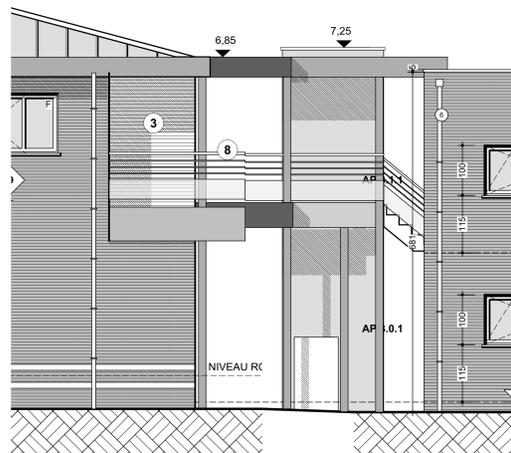
REZ-DE-CHAUSSEE
1:50



ETAGE
1:50



ELEVATION CIRCULATION
Echelle: 1:50



ELEVATION CIRCULATION
Echelle: 1:50

Tous les éléments de résistance feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'étude qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces études de stabilité sont en dehors de la mission de l'Architecte et seront réalisées à la demande du M.O.

Toutes les poutrelles métalliques sont posées sur des assellets en B.A. L'entrepreneur prendra toutes les mesures actives et passives afin de ne pas nuire aux bâtiments voisins.

Avant exécution, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra l'Architecte, ainsi que le M.O., de toutes erreurs, confusion ou manque de précision.

La détermination des limites de propriété, de mitoyennetés et de servitudes éventuelles, etc., sont données à titre indicatif et doivent être établies par un géomètre à la demande du M.O.

Les postes égouttage et sanitaire seront effectués conformément aux règlements communaux en vigueur.

Les éventuels arbres, arbustes, végétaux et aménagements des abords (en général) désignés sur les plans d'urbanisme sont proposés à titre indicatif aux Maîtres de l'Ouvrage.

Les implantations, dimensions, amplitudes écologiques et essences devront respecter la législation en vigueur sur la Commune et/ou la Région.

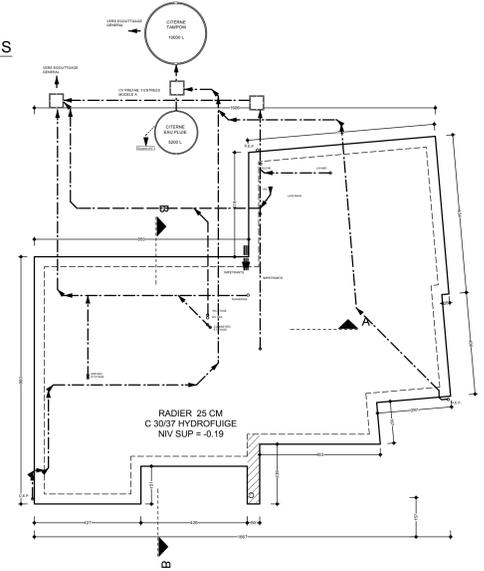
PLAN A COMPLETER PAR ETUDE ING. EN STAB

LISTING ING

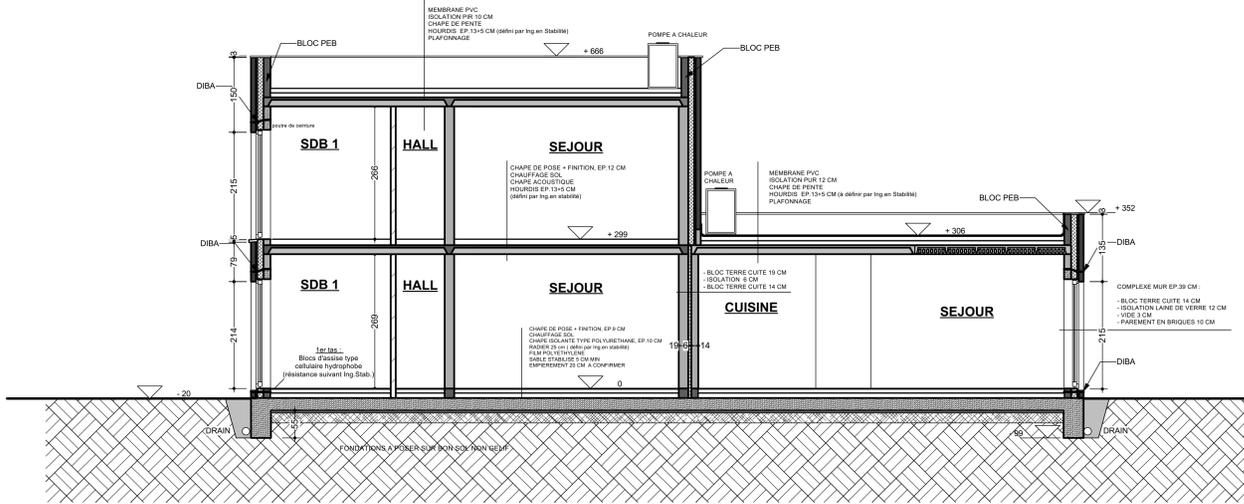
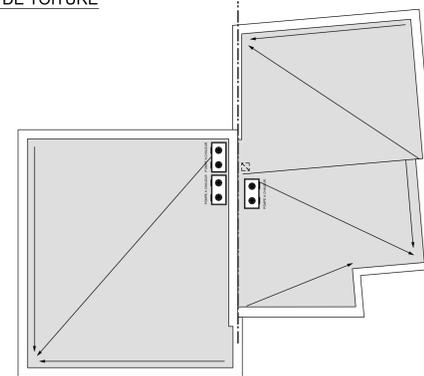
NUMEROTATION	TYPE
P01	BA 1419 x 60
P02	HEA 180
P03	HEA 180
P04	BA 1430
P05	BA 1930
P06	HEB 180
P07	BA 14X20
P08	BA 14X20
P09	BA 14X20
P10	HEA 180
P11	BA 14X32
P12	A.CALCULER PAR ING
A01	Ø14X30
A02	19X8X40
A03	LP 19X8X4
C 01	DIAM 88.9 EP 4mm
PC 11	POUTRE DE CEINTURE 14X22
PC 12	POUTRE DE CEINTURE 14X22
P 11	BA 14X15X48
P 12	BA 14X30
P 13	HEA 180
P 14	HEA 180
P 15	HEA 180
C 12	DIAM 88.9 EP 4mm
A11	LP 14X8X40
A12	LP 19X8X40

		DECOBATI SRL	
PROVINCE DE NAMUR COMMUNE DE PROFONDEVILLE			
DIDIER MARISCHAL RUE SOUS LE CHATEAU 74 4500 HUY Tel: 0495231493 E-mail: didier.marischal@gmail.com			
PROJET : CONSTRUCTION DE 8 SURFACES DESTINEES A DES COMMERCES, DES BUREAUX, ET/OU D'UN RESTAURANT ET DE 14 APPARTEMENTS TYPE DE PLAN : PLAN D'EXECUTION 3		ADRESSE CHANTIER : RUE RAYMOND NOEL / RUE EMILE MAZY 5178 BOIS-DE-VILLERS	
MAITRE DE L'OUVRAGE : DECOBATI SRL Représenté par : Eric Renard Avenue Albert Eliezbeth 19 7030 Saint-Symphorien		N° national :	
BATIMENT 3 REZ DE CHAUSSEE ETAGE ELEVATION CIRCULATION		CADASTRE : PROFONDEVILLE / 6 DIV / SECTION B 467 b & 468 B	
		DOSSIER : DECOBATI SRL	
		DATE : 12/06/2023 FORMAT : A0	
		NUMERO DU PLAN : 1/3	
Date : 15/05/2018		Dernière modification : COMPLEMENTS SUIVANT COURRIER DU 09/05/2018	
REMARQUES IMPORTANTES : Le maître de l'ouvrage s'engage à ne considérer ses plans que complétés par les études diverses (études d'architecture, plans de stabilité géologiques, hydrauliques, etc., en fonction de la nature du projet). Les dates de réception du permis d'urbanisme, de début des travaux sont communiquées à l'Architecte par pli recommandé, cette dernière date au moins huit jours à l'avance. Les cotes éventuelles provenant de levés sont données à titre indicatif et sont à vérifier, au besoin à adapter en fonction des dimensions effectives des ouvrages existants. Par la signature du présent document, le maître de l'ouvrage reconnaît avoir approuvé le dossier d'autorisation de bâtir/exécution dans son entièreté, y compris les clauses du contrat d'architecture préalable. DOSSIER APPROUVE LE : Le maître de l'ouvrage			
		INGENIEUR :	
		COLLABORATEUR(S) :	

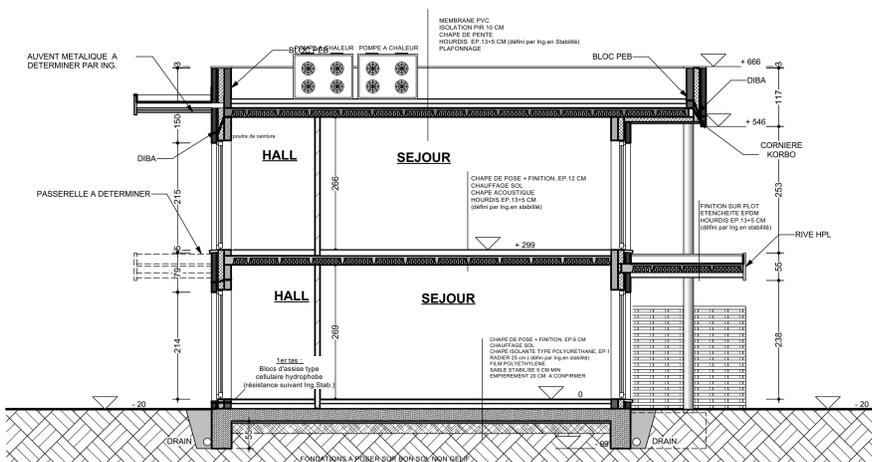
PLAN DE FONDATIONS
1:100



PLAN DE TOITURE
1:100



COUPE AA
ECH : 1/50



COUPE BB
ECH : 1/50

Tous les éléments de résistance feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'étude qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces études de stabilité sont en dehors de la mission de l'Architecte et seront réalisées à la demande du M.C.

Toutes les poutrelles métalliques sont posées sur des assellets en B.A. L'entrepreneur prendra toutes les mesures actives et passives afin de ne pas nuire aux bâtiments voisins.

Avant exécution, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra l'Architecte, ainsi que le M.O., de toutes erreurs, confusion ou manque de précision.

La détermination des limites de propriété, de mitoyennetés et de servitudes éventuelles, etc... sont données à titre indicatif et doivent être établies par un géomètre à la demande du M.C.

Les postes d'égouttage et sanitaire seront effectués conformément aux règlements communaux en vigueur.

Les éventuels arbres, arbustes, végétaux et aménagements des abords (en général) dessinés sur les plans d'urbanisme sont proposés à titre indicatif aux Maîtres de l'Ouvrage.

Les implantations, dimensions, amplitudes écologiques et essences devront respecter la législation en vigueur sur la Commune et/ou la Région.

PLAN A COMPLETER PAR ETUDE ING. EN STAB

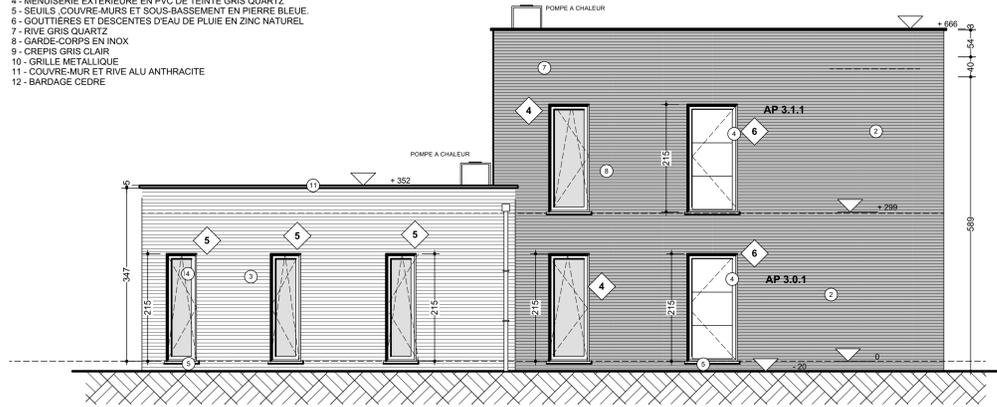
LISTING ING

NUMEROTATION	TYPE
P01	BA 1419 x 50
P02	HEA 180
P03	HEA 180
P04	BA 1430
P05	BA 1930
P06	HEB 180
P07	BA 14X20
P08	BA 14X20
P09	BA 14X20
P10	HEA 180
P011	BA 14X23
P012	A CALCULER PAR ING
A01	6014X30
A02	19X5X40
A03	LP 19X6X40
C 01	DIAM 88.9 EP 4mm
PC 11	POUTRE DE CEINTURE 14X22
PC12	POUTRE DE CEINTURE 14X22
P 11	BA 14X18X48
P 12	BA 14X30
P 13	HEA 180
P 14	HEA 180
P 15	HEA 180
C 12	DIAM 88.9 EP 4mm
A11	LP 14X6X40
A12	LP 19X6X40

		DECOBATI SRL	
PROVINCE DE NAMUR COMMUNE DE PROFONDEVILLE			
DIDIER MARISCHAL RUE SOUS LE CHATEAU 74 4500 HUY Tel: 0495231 493 E-mail : didier.marischal@gmail.com			
PROJET : CONSTRUCTION DE 8 SURFACES DESTINEES A DES COMMERCES, DES BUREAUX, ETIQU D'UN RESTAURANT ET DE 16 APPARTEMENTS		ADRESSE CHANTIER : RUE RAYMOND NOEL & RUE EMILE MAZY 5178 BOIS-DE-VILLERS	
MAITRE DE L'OUVRAGE : DECOBATI SRL Représenté par : Eric Renard Avenue Albert Elisabeth 19 7030 Saint-Symphorien		N° national :	
BATIMENT 3 PLAN DE TOITURE PLAN DE FONDATION COUPES		CADASTRE : PROFONDEVILLE / 6 DIV / SECTION B 467 b & 468 B	
DOSSIER : DECOBATI SRL		DATE : 12/06/2023 FORMAT : A0	
NUMERO DU PLAN : 2/3			
Date : 15/05/2018		Dernière modification : COMPLEMENTS SUIVANT COURRIER DU 08/05/2018	
REMARQUES IMPORTANTES : Le maître de l'ouvrage s'engage à ne considérer ces plans que complétés par les études diverses (solais d'architecture, plans de stabilité, études géologiques, hydrauliques, etc... en fonction de la nature du projet). Les dates de réception du permis d'urbanisme, de début des travaux sont communiquées à l'Architecte par pli recommandé, cette dernière date au moins huit jours à l'avance. Les cotes éventuelles provenant de levés sont données à titre indicatif et sont à vérifier, au besoin à adapter en fonction des dimensions effectives des ouvrages existants. Pour la signature du présent document, le maître de l'ouvrage reconnaît avoir approuvé le dossier d'autorisation de bâtir/exécution dans son entièreté, y compris les clauses du contrat d'architecture préalable.		INGENIEUR :	
DOSSIER APPROUVE LE : Le maître de l'ouvrage		COLLABORATEUR(S) :	

MATERIAUX PROJETES

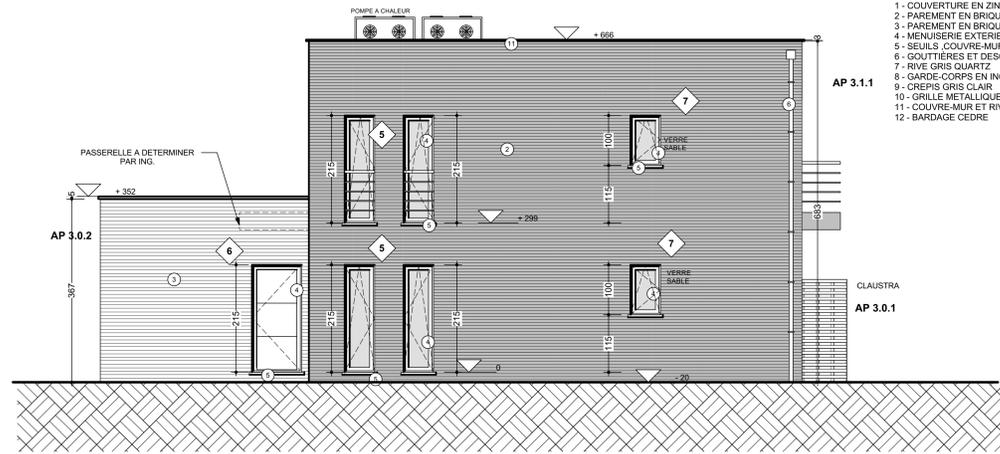
- 1 - COUVERTURE EN ZINC TEINTE NATUREL
- 2 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS FONCE
- 3 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS CLAIR
- 4 - MENUISERIE EXTERIEURE EN PVC DE TEINTE GRIS QUARTZ
- 5 - SEUILS COUVRE-MURS ET SOUS-BASSEMENT EN PIERRE BLEUE
- 6 - GOUTTIERES ET DESCENTES D'EAU DE PLUIE EN ZINC NATUREL
- 7 - RIVE GRIS QUARTZ
- 8 - GARDE-CORPS EN INOX
- 9 - CREPIS GRIS CLAIR
- 10 - GRILLE METALLIQUE
- 11 - COUVRE-MUR ET RIVE ALU ANTHRACITE
- 12 - BARDAGE CEDRE



ELEVATION ARRIERE
ECH : 1/50

MATERIAUX PROJETES

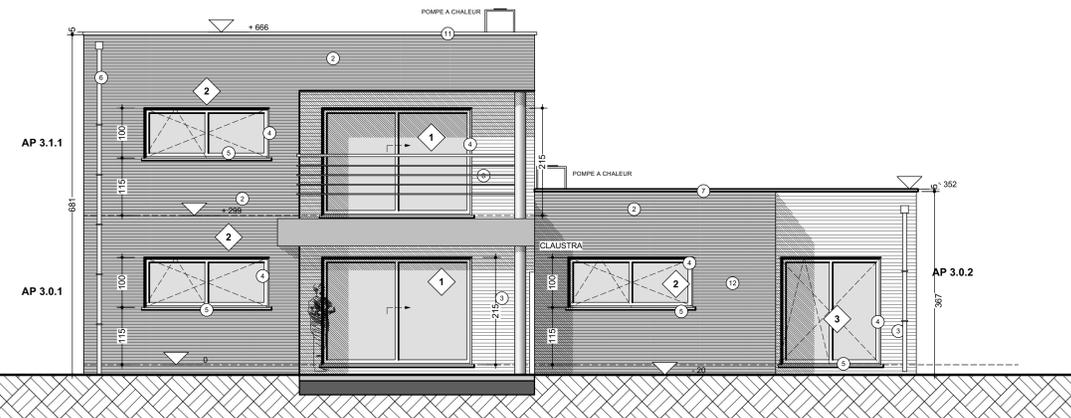
- 1 - COUVERTURE EN ZINC TEINTE NATUREL
- 2 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS FONCE
- 3 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS CLAIR
- 4 - MENUISERIE EXTERIEURE EN PVC DE TEINTE GRIS QUARTZ
- 5 - SEUILS COUVRE-MURS ET SOUS-BASSEMENT EN PIERRE BLEUE
- 6 - GOUTTIERES ET DESCENTES D'EAU DE PLUIE EN ZINC NATUREL
- 7 - RIVE GRIS QUARTZ
- 8 - GARDE-CORPS EN INOX
- 9 - CREPIS GRIS CLAIR
- 10 - GRILLE METALLIQUE
- 11 - COUVRE-MUR ET RIVE ALU ANTHRACITE
- 12 - BARDAGE CEDRE



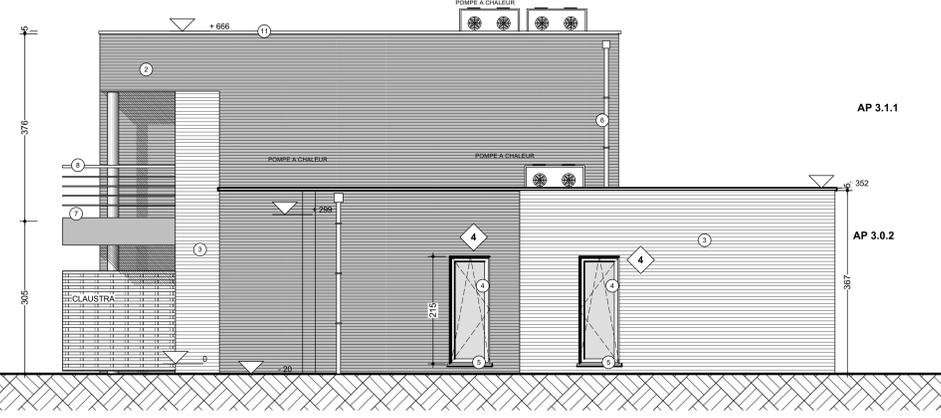
ELEVATION LATERALE GAUCHE
ECH : 1/50

MATERIAUX PROJETES

- 1 - COUVERTURE EN ZINC TEINTE NATUREL
- 2 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS FONCE
- 3 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS CLAIR
- 4 - MENUISERIE EXTERIEURE EN PVC DE TEINTE GRIS QUARTZ
- 5 - SEUILS COUVRE-MURS ET SOUS-BASSEMENT EN PIERRE BLEUE
- 6 - GOUTTIERES ET DESCENTES D'EAU DE PLUIE EN ZINC NATUREL
- 7 - RIVE GRIS QUARTZ
- 8 - GARDE-CORPS EN INOX
- 9 - CREPIS GRIS CLAIR
- 10 - GRILLE METALLIQUE
- 11 - COUVRE-MUR ET RIVE ALU ANTHRACITE
- 12 - BARDAGE CEDRE



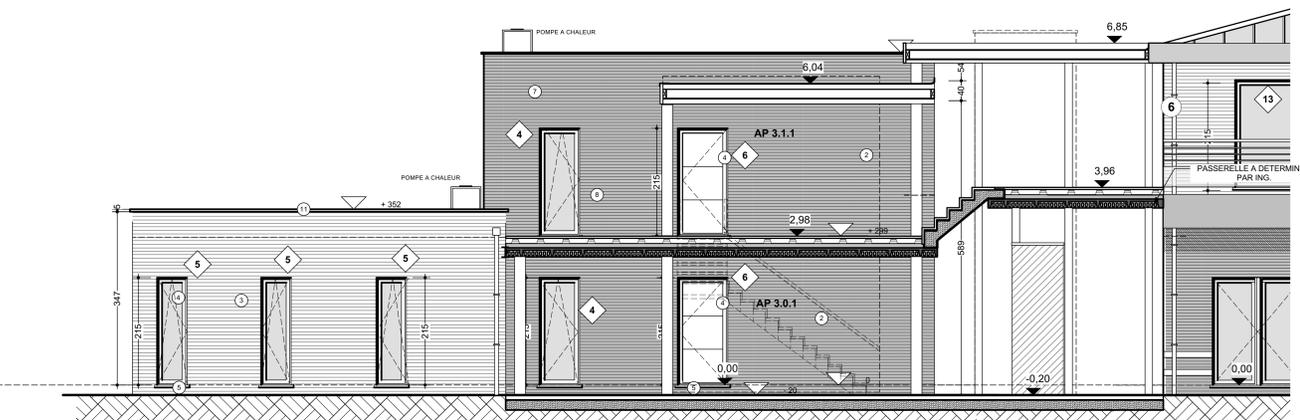
ELEVATION RUE RAYMOND NOEL
ECH : 1/50



ELEVATION LATERALE DROITE
ECH : 1/50

MATERIAUX PROJETES

- 1 - COUVERTURE EN ZINC TEINTE NATUREL
- 2 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS FONCE
- 3 - PAREMENT EN BRIQUES TON GRIS CLAIR
- 4 - MENUISERIE EXTERIEURE EN PVC DE TEINTE GRIS QUARTZ
- 5 - SEUILS COUVRE-MURS ET SOUS-BASSEMENT EN PIERRE BLEUE
- 6 - GOUTTIERES ET DESCENTES D'EAU DE PLUIE EN ZINC NATUREL
- 7 - RIVE GRIS QUARTZ
- 8 - GARDE-CORPS EN INOX
- 9 - CREPIS GRIS CLAIR
- 10 - GRILLE METALLIQUE
- 11 - COUVRE-MUR ET RIVE ALU ANTHRACITE
- 12 - BARDAGE CEDRE



COUPE CIRCULATION
Echelle: 1:50

Tous les éléments de résistance feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'étude qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces études de stabilité sont en dehors de la mission de l'architecte et seront réalisées à la demande du M.O.

Toutes les poutrelles métalliques sont posées sur des asselats en B.A. L'entrepreneur prendra toutes les mesures actives et passives afin de ne pas nuire aux bâtiments voisins.

Avant exécution, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévendra l'architecte, ainsi que le M.O., de toutes erreurs, confusion ou manque de précision.

La détermination des limites de propriété, de milieux protégés et de servitudes éventuelles, etc., sont données à titre indicatif et doivent être établies par un géomètre à la demande du M.O.

Les postes égouttage et sanitaire seront effectués conformément aux règlements communaux en vigueur.

Les éventuels arbres, arbustes, végétaux et aménagements des abords (en général) dessinés sur les plans d'urbanisme sont proposés à titre indicatif aux Maîtres de l'Ouvrage.

Les implantations, dimensions, amplitudes écologiques et essences devront respecter la législation en vigueur sur la Commune et/ou la Région.

PLAN A COMPLETER PAR ETUDE ING. EN STAB

NUMEROTATION	TYPE
P01	BA 14119 x 50
P02	HEA 180
P03	HEA 180
P04	BA 14X30
P05	BA 14X30
P06	HEB 180
P07	BA 14X20
P08	BA 14X20
P09	BA 14X20
P10	HEA 180
P11	BA 14X33
P12	A CALCULER PAR ING
A01	6014X30
A02	19X5X40
A03	LP 19X5X40
C 01	DIAM 88,9 EP 4mm
PC 11	POUTRE DE CEINTURE 14X22
PC 12	POUTRE DE CEINTURE 14X22
P 11	BA 14X19X48
P 12	BA 14X30
P 13	HEA 180
P 14	HEA 180
P 15	HEA 180
C 12	DIAM 88,9 EP 4mm
A11	LP 14X30X40
A12	LP 19X5X40

		DECOBATI SRL	
Rue des Chênes 17, 4500 Huy Tél: 0485/231 483 E-mail: d.ecobati@gmail.com		PROVINCE DE NAMUR COMMUNE DE PROFONDEVILLE	
PROJET : CONSTRUCTION DE 6 SURFACES DESTINEES A DES COMMERCES, DES BUREAUX, ETIQU D'UN RESTAURANT ET DE 16 APPARTEMENTS TYPE DE PLAN : PLAN D'EXECUTION 3		ADRESSE CHANTIER : RUE RAYMOND NOEL & RUE EMILE MAZY 5178 BOIS-DE-VILLERS	
MAITRE DE L'OUVRAGE DECABATI SRL Représenté par : Eric Renard Avenue Albert Elisabeth 19 7630 Saint-Symphorien		N° national :	
BATIMENT 3 FACADE A RUE FACADE ARRIERE FACADE DROITE FACADE GAUCHE		CADASTRE : PROFONDEVILLE / 6 DIV / SECTION B 467 b & 468 B	
DOSSIER : DECABATI SRL		DATE : 12/06/2023 FORMAT : A0	
NUMERO DU PLAN : 3/3			
Date 15/05/2018 Dernière modification		COMPLEMENTS SUIVANT COURRIER DU 09/05/2018	
REMARQUES IMPORTANTES : Le maître de l'ouvrage s'engage à ne considérer ces plans que complétés par les études diverses (études d'architecture, plans de stabilité, études géologiques, hydrologiques, etc., en fonction de la nature du projet). Les cotes de récapitulation du permis d'urbanisme, de déblai des travaux, sont communiquées à l'architecte par son recommandé, cette dernière date au moins huit jours à l'avance. Les cotes éventuelles provenant de levés sont données à titre indicatif et sont à vérifier, au besoin à adapter en fonction des dimensions effectives des ouvrages existants. Par la signature du présent document, le maître de l'ouvrage reconnaît avoir approuvé le dossier d'urbanisme de l'habitat individuel dans son intégralité, y compris les clauses du contrat d'architecture préalable.		INGENIEUR :	
DOSSIER APPROUVE LE : Le maître de l'ouvrage		COLLABORATEUR(S) : L'Architecte	